

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 septembre 2017

Le 7 septembre 2017, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation : 29/08/2017

Présents : M GEORGEON, Mmes JACAUD, CLAVEL A., ALIZON M, JEANNAUD M, RAISON S., CLEMENCEAU C, GUERIN V, MM LAINE C, LAINE J-M, NICOLLE E, David PERE Cyril, JUTTAUD David.

Absent excusé : PICOULET E.

Madame Anne CLAVEL a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

2017_09_01 : REGIE DE RECETTES MULTIFONCTIONS : PRODUITS DES VENTES LORS DE LA FÊTE COMMUNALE

Lors de la fête communale, la commune récupère ses achats de boissons et de frites dans la vente des produits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal inclut dans le domaine de compétence de la régie municipale de la salle des fêtes la vente de boissons et de frites et fixe les tarifs des boissons et des frites comme suit :

- Frites : 1.50 € (1 part)
- Frites : 5 € (1 saladier)
- Grande bouteille d'eau : 1 €
- Petite bouteille d'eau : 0.50 €
- Café : 0.50 €
- Jus de fruit : 1.50 €
- Bière : 2 €

2017_09_07 MAISON DUBAN – LOYER

Le Maire fait part au Conseil municipal de la décision de Mesdames DOYEN et BEAUBEAU d'arrêter le projet de maison d'assistantes maternelles dans la Maison DUBAN. Le Conseil déplore cette décision tardive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De mettre en location la Maison DUBAN pour un loyer de 650 €/mois à compter du 1^{er} octobre 2017, de demander 1 mois de caution au locataire soit 650 €

2017_09_02 CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 35H/semaine

Au vu du remplacement de Bernard BILLOT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint technique 35H/semaine à compter du 1^{er} janvier 2018 sur le fondement de l'article 38 de la loi N°84—53 du 26 janvier 1984 (travailleurs handicapés),

2017_09_03 CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE PAR AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre de l'avancement de grade par ancienneté, après accord de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale, Madame HAMON Sylvie peut bénéficier d'un avancement de grade : actuellement Rédacteur principal 2^e classe pour passer à un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe au 01/10/2017 : 28 H/semaine

2017_09_04 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe PAR AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre de l'avancement de grade par ancienneté, après accord de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale, Madame JOLY Françoise peut bénéficier d'un avancement de grade : actuellement adjoint Administratif territorial pour passer à un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au 01/10/2017 à 16H30 par semaine

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PESONNEL AU 01/10/2017

EMPLOI	Cadres d'emploi et grades pour postes pourvus	Taux horaires	CATEGORIES
Secrétaire de mairie	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	28H/semaine	B
Agent administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	16H30/semaine	C
Agent polyvalent	Adjoint technique	20H/semaine	C
Agent polyvalent	Adjoint technique	15H/semaine	C
Agent polyvalent	Adjoint technique	10H/semaine	C
Agent polyvalent	Adjoint technique non titulaire contrat CDD	28H/semaine	CDD

EGLISE – DEVIS TRAVAUX RENOVATION ELECTRIQUE

Concernant la rénovation électrique et la mise en place d'un éclairage adéquat dans l'église, MM NICOLLE et LAINE présentent 2 propositions de l'entreprise PERRAUD.

Il manque des devis pour cette réalisation. Le Conseil municipal décide de voir la totalité du coût lors du prochain conseil.

DEVIS POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DES ATELIERS MUNICIPAUX

2 devis ont été demandés pour la réfection complète de la toiture des ateliers municipaux qui présentent de nombreuses fuites :

- Entr. BOUQUET : 21 090.00 €HT (dépose 6 190 €HT)
- Entr. JOLIT : 14 078.00 €HT (dépose 4 229 €HT)

Le Maire propose de démonter la toiture afin de faire des économies, il va recontacter l'entreprise JOLIT afin de revoir le devis avec une couverture en bac acier et sans le démontage.

DEVIS POUR CLIMATISATION DU REFECTOIRE DE L'ECOLE

Suite à la chaleur constatée au mois de juin 2017, des devis ont été demandés pour l'installation d'une climatisation au réfectoire de l'école et à l'office.

Vu le coût, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à une climatisation, mais plutôt des groupes mobiles pour lesquels il faudra réaliser des sorties extérieures.

Fin de la séance à 23H.